



## **Institut de Formation en Soins Infirmiers**

Hôpitaux du Léman - CS 20526  
74203 THONON-LES-BAINS Cedex  
04.50.83.24.70 – [ifsi-sec@ch-hopitauxduleman.fr](mailto:ifsi-sec@ch-hopitauxduleman.fr)

### **FORMATION EN SOINS INFIRMIERS**

#### **MODALITES ET DEROULEMENT DES EPREUVES DE SELECTION POUR LES CANDIDATS EN FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE TERRITOIRE GRENOBLE-ALPES SESSION 2021**

Cf. Arrêté du 31/07/2009 modifié par les arrêtés ; du 13/12/2018 relatif au diplôme d'Etat d'Infirmier et du 30/12/2020 relatif à l'adaptation des modalités d'admission, aux aménagements de formation et à la procédure de délivrance de diplômes ou titres de certaines formations en santé dans le cadre de la lutte contre la propagation de la covid-19.

Pour être admis à effectuer les études conduisant au Diplôme d'Etat d'Infirmier, les candidats doivent être âgés de dix-sept ans au moins au 31 décembre de l'année des épreuves de sélection.

Sont considérés candidats relevant de la formation professionnelle continue, telle que définie par l'article L. 6311-1 du code du travail, **les personnes justifiant d'une durée minimum de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale (y compris les diplômés aides-soignants et auxiliaires de puériculture)** à la date de clôture d'inscription aux épreuves de sélection, **soit au vendredi 5 mars 2021**.

Les établissements regroupés par territoire, dans le cadre du conventionnement universitaire, organisent les épreuves de sélection. **CELLES-CI SE DEROULENT DANS L'INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS AUPRES DUQUEL LE CANDIDAT AURA DEPOSE SON DOSSIER.**

Sur le dossier d'inscription, le candidat doit, parmi les 11 IFSI du Territoire Grenoble-Alpes, **proposer par ordre de priorité 1 à 4 IFSI maximum** dans lesquels il pourrait suivre la formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Infirmier.

**TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS PRIS EN COMPTE ET SERA RENVOYE A SON EXPEDITEUR  
VOUS DEVEZ CONTROLER L'ENSEMBLE DES PIECES A FOURNIR**

**VOUS DEVEZ ENVOYER VOTRE DOSSIER A L'IFSI AU PLUS TARD LE VENDREDI 5 MARS 2021  
(Cachet de la poste faisant foi)**

à l'adresse suivante :

**IFSI - Hôpitaux du Léman  
« Inscription épreuves de sélection IFSI »  
CS 20526  
74203 THONON-LES-BAINS CEDEX**



## MODALITES ET CALENDRIER DES EPREUVES

Suite à la publication de l'arrêté du 30/12/2020 relatif à l'adaptation des modalités d'admission dans le cadre de la lutte contre la propagation de la covid-19, les épreuves d'admission 2021 seront organisées comme suit :

**SUPPRESSION DES DEUX EPREUVES DE SELECTION définies à l'article 6 de l'arrêté du 31 juillet 2009**

→ **Les candidats seront sélectionnés uniquement sur la base de leur dossier.**

La sélection sur dossier s'appuiera sur l'étude des pièces devant permettre d'apprécier le projet professionnel et les motivations du candidat ainsi que ses capacités à valoriser son expérience professionnelle, notamment par la production d'un curriculum vitae détaillé et d'une lettre de motivation présentant le projet du candidat et sa capacité à se projeter dans sa formation et son futur environnement professionnel.

Une note inférieure à 10/20 à l'évaluation du dossier **est éliminatoire**.

**N'OUBLIEZ PAS DE JOINDRE A LA FICHE D'INSCRIPTION LES DOCUMENTS LISTÉS CI-DESSOUS :**

	Copie <u>recto-verso</u> de votre carte d'identité, passeport ou livret de famille (sur feuille A4 non découpée)
	<u>Droits d'inscription au concours</u> : Chèque de <b>100 euros à l'ordre du Trésor Public</b> (pas d'espèces, ni CB). Merci de ne pas agraffer votre chèque.
	Copie des diplômes détenus.
	Les ou l'attestation(s) employeur justifiant d'une durée minimum de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection, <b>soit au 5 mars 2021</b> .
	Un curriculum vitae <u>détaillé</u>
	Une lettre de motivation (projet professionnel)

## RESULTATS

- ❖ Au vu des notes obtenues à l'étude des dossiers, la Commission d'Examen des Vœux du Territoire Grenoble-Alpes établit une liste de classement par Institut.
  - Tout candidat admis sur cette liste doit confirmer son inscription dans les quatre jours. A défaut de réponse, la place est attribuée au candidat suivant.
- ❖ Une liste d'attente est établie pour gérer les places vacantes à l'issue de la publication des résultats. Cette liste reste active jusqu'au Mardi 13 Juillet 2021.
  - Tout candidat appelé sur cette liste par l'un des IFSI de son choix doit confirmer son inscription dans les deux jours. A défaut de réponse, ou en cas de refus du candidat la place est attribuée au candidat suivant ; le candidat est alors retiré de la liste d'attente du territoire (il perd sa place).
- ❖ Les résultats seront consultables sur les sites de chaque institut de formation.

**Les résultats seront publiés le 27 mai 2021.**

• **Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.**



**FICHE D'INSCRIPTION SESSION 2021**

NOM	
PRENOM	
NOM D'EPOUSE	
Date et Lieu de naissance	
NATIONALITE	
ADRESSE	
CODE POSTAL et VILLE	
Tel fixe	Tel portable
Adresse mail	

ACTIVITE PROFESSIONNELLE ACTUELLE		
ACTIVITES PROFESSIONNELLES ANTERIEURES		
Lieu d'exercice	Employeur	Périodes d'activité

Les IFSI où je suis en mesure de suivre la formation, par ordre de priorité (1 à 4 maximum).

NOMS DES IFSI	CHOIX
IFSI AUBENAS (07)	
IFSI PRIVAS (07)	
IFSI MONTELIMAR (26)	
IFSI CROIX ROUGE VALENCE (26)	
IFSI CHU GRENOBLE (38)	
IFSI CROIX ROUGE GRENOBLE (38)	
IFSI SAINT EGREVE (38)	
IFSI CHAMBERY (73)	
IFSI ANNECY (74)	
IFSI ANNEMASSE (74)	
IFSI THONON (74)	

Je soussigné.e atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document.

**Date et signature :**

Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, l'IFSI de THONON dispose d'un traitement informatique pour l'accomplissement de ses missions : gestion du cursus des élèves/étudiants de leur inscription jusqu'à la fin de leur formation. A cette fin, l'IFSI de THONON est amené à enregistrer des données vous concernant et à les transmettre, le cas échéant, aux services administratifs concernés de l'établissement ainsi qu'aux organismes extérieurs participant à la prise en charge des formations.

Vous pouvez exercer vos droits d'accès et de rectification aux données vous concernant en adressant votre demande par courrier postal :  
**IFSI des Hôpitaux du Léman CS 20526 - 74203 THONON LES BAINS**